

**« ÉVALUER AVEC EFFICACITÉ VOS RISQUES PROFESSIONNELS : ÉLABORATION
ET
INTÉGRATION DU DUERP DANS LA STRATÉGIE MANAGÉRIALE »**

Nom du stagiaire	
Nom de l'Entreprise	
Période de formation	
Durée de la formation	14 heures
Public visé	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tout membre élu ou suppléant du CSE, ▪ Tout membre de la Commission Santé et Sécurité au Travail (CSSCT) ▪ Tout Référent Santé et Sécurité (RSSCT) ▪ Tout Responsable QHSE ▪ Toute personne représentant la fonction RH ▪ Comité de Direction, Gérant, Dirigeant d'Entreprise de toute tailles ▪ Médecin du Travail ▪ Toute personne intéressée par le sujet
Nom du formateur	Vanessa JOLY-CALPAS ou tout autre formateur affilié à JVC Consulting.
Qualification du formateur	Ressources Humaines, Droit social, Management, Stratégie d'Entreprise, Communication, Relations Sociales, Gestion des Instances Représentatives du Personnel, Santé, Sécurité et Conditions de Travail.
Lieu de formation	Dans les locaux de l'entreprise stagiaire et/ou à distance.
Niveau de connaissances préalables requis	Intérêt pour le sujet « prévention des risques professionnels ».
Modalités de réalisation de la formation	Formation en présentiel et/ou à distance
Objectifs de la formation	<p>À l'issue de cette formation, le/la stagiaire sera capable :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ D'appréhender la notion et les enjeux de la prévention des risques et l'impact sur l'entreprise,

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ De différencier, identifier les dangers et évaluer les risques associés, ▪ De dresser une synthèse des actions de prévention à mener au sein de l'entreprise, ▪ De savoir utiliser le DUER tel un outil de pilotage des risques et de gestion de la sécurité dans l'entreprise, ▪ D'intégrer les nouveaux risques dans le DUER (TMS, RPS...).
<p>Modalités techniques selon lesquelles le stagiaire est accompagné ou assisté, les périodes et les lieux mis à sa disposition pour s'entretenir avec les personnes chargées de l'assister ou les moyens dont il dispose pour contacter ces personnes</p>	<p>Le Dispositif est proposé sous forme de séances organisées à distance de façon asynchrone, le Bénéficiaire doit être muni du matériel informatique répondant aux exigences de cette action, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Système d'exploitation supporté : Windows : XP, VISTA, SEVEN – MAC OS :>=Mac OS 10.3.9 ▪ Navigation internet : >=Internet Explorer 6 ou équivalent (Firefox, chrome, opéra...) équipé de FLASH PLAYER 10 ou supérieur. ▪ Ecran : résolution minimale 1024*768 ▪ Une connexion internet. ▪ Option : webcam, casque/micro ou haut-parleur. <p>Le Dispositif n'est pas nécessairement exécuté sous le contrôle permanent d'un encadrant, afin de permettre à chaque Bénéficiaire d'utiliser, à son rythme et à sa convenance, les outils mis à sa disposition.</p> <p>Toutefois, un encadrement à distance est à la disposition du Bénéficiaire tant sur le plan technique que pédagogique.</p> <p>Coordonnées de contact : Mail : vanessajcalpas@jvc-global.com Tél : +33(0)7 52 75 04 26</p> <p><u>Jours et plages horaires durant lesquels le formateur/formatrice ou tuteur/tutrice peut être contacté(e) à tout moment :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Du lundi au vendredi de 13h30 à 16h30] <p>[Email :] vanessajcalpas@jvc-global.com</p>

	<p><u>Période durant lesquels le formateur peut être contacté à tout moment :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Durant la période que dure la formation
Moyens Pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Formation dispensée en entreprise ou interentreprises fondée aussi bien sur des apports théoriques que pratiques, ▪ Groupe de moins de 10 personnes maximums, ▪ Durant le déroulé de la formation, l'intervenant(e) favorise les échanges, et consacre du temps pour l'analyses des pratiques, ou suscite à titre d'exemple la mise en situation et le traitement de cas réels d'entreprises, ▪ Support de formation est remis à chaque participant(e), ▪ Évaluation des acquis tout au long de la formation et également à la fin de la formation, ▪ Grille d'évaluation de satisfaction remise aux participant(e)s avec tour de table collectif avec le formateur/la formatrice en fin de séance.
Nature des travaux demandés au stagiaire et Temps estimé pour la réalisation de chacun d'entre eux	<p>QCM en fin de formation exclusivement - 5 min par QCM</p>
Délais dans lesquels les personnes en charge de son suivi sont tenues de l'assister en vue du bon déroulement de l'action	<p>Le formateur/la formatrice est tenu(e) de répondre dans un délai de 48h à toute sollicitation mail ou téléphonique de la part du stagiaire en vue du bon déroulement de l'action de formation lorsque cette aide n'est pas apportée de manière immédiate.</p>
Modalités de suivi et d'évaluation des séquences de formation ouverte à distance	<p>Le contrôle de connaissances permettant de vérifier le niveau de connaissances acquis par les Stagiaires est effectué selon les modalités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ QCM remis au stagiaire en fin de formation.

**« ÉVALUER AVEC EFFICACITÉ VOS RISQUES PROFESSIONNELS :
ELABORATION
ET
INTÉGRATION DU DUERP DANS LA STRATÉGIE MANAGÉRIALE »**

PROGRAMME DE FORMATION DÉTAILLÉ

CONTEXTE LÉGISLATIF :

Le Code du Travail dans son article R.4121-1 impose aux entreprises quelles que soient leur taille, l'obligation d'assurer la sécurité générale des salariés et en ce sens, à prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir la sécurité des salariés, leurs conditions de travail et protéger leur santé au travail. Pour guider l'entreprise dans sa démarche de prévention, le code du Travail prévoit une série de mesures de prévention reposant sur des principes généraux et dont l'évaluation des risques demeure le point clé. C'est dans ce cadre notamment de prévention que s'inscrit le document unique, venant ainsi formaliser la démarche d'évaluation des risques de l'entreprise. L'une des obligations de l'employeur repose de ce fait sur la mise en place et la mise à jour régulière (au moins une fois par an) du DUERP.

JOUR 1 :

MODULE 1 : DÉFINITION ET ENJEUX DE LA PRÉVENTION DES RISQUES DANS
L'ENTREPRISE

Durée : 1 Heure

Objectif : À l'issue de ce module, le stagiaire sera capable de comprendre les règles et obligations juridiques liées à la production du DUER.

CHAPITRE 1 : Définition et cadre réglementaire de la prévention des risques dans l'entreprise

CHAPITRE 2 : Rappel des obligations de résultat de l'employeur et sa responsabilité civile et pénale

CHAPITRE 3 : Importance des actions de prévention face à l'ensemble des risques professionnels de l'employeur

CHAPITRE 4 : Principe des actions d'information et de formation de l'employeur

MODULE 2 : MISE EN PLACE DE LA DÉMARCHE D'ÉVALUATION DES RISQUES

Durée : 3 Heures

Objectif : À l'issue de ce module, le stagiaire sera capable de réaliser l'évaluation des risques professionnels de l'entreprise en vue de la formaliser dans le DUER.

CHAPITRE 1 : Définition juridique et objet du processus d'évaluation des risques

CHAPITRE 2 : Identification des risques et des postes exposés

CHAPITRE 3 : Évaluation des risques identifiés et classement par ordre de gravité

CHAPITRE 4 : Définition des mesures de prévention

CHAPITRE 5 : Mise en œuvre des mesures de prévention

CHAPITRE 6 : Contrôle de la bonne exécution des mesures de prévention

CHAPITRE 7 : Rédaction du document unique

MODULE 3 : LES DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE RISQUES PROFESSIONNELS

Durée : 3 Heures

Objectif : À l'issue de ce module, le stagiaire sera capable de détecter l'(es) environnement(s) à risques auxquels un salarié peut être exposé durant son temps de travail mais aussi tout autre facteur de risque potentiel à prendre en considération.

PROGRAMME DE FORMATION

CHAPITRE 1 : Conduite

CHAPITRE 2 : Manutention manuelle (Chutes, chutes d'objet...)

CHAPITRE 3 : Incendie / Explosion

CHAPITRE 4 : Risques biologiques

CHAPITRE 5 : Risques chimiques

CHAPITRE 6 : Risques physiques

CHAPITRE 7 : Risques Psychosociaux

CHAPITRE 8 : Risques liés à l'électricité

CHAPITRE 9 : Troubles musculosquelettiques (TMS)

CHAPITRE 10 : Autres risques (Addictions...)

JOUR 2 :

MODULE 4 : NE PAS OMETTRE LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX (RPS) DANS LE DUER

Durée : 1 heure

Objectif : À l'issue de ce module, le stagiaire sera capable de comprendre la notion des risques psycho-sociaux et les réflexes à avoir pour les gérer.

CHAPITRE 1 : Définition du terme RPS

CHAPITRE 2 : Méthodologie de recensement (enquête, entretien...)

CHAPITRE 3 : Aides externes en cas de RPS avérés

MODULE 5 : MISE EN PLACE DU PLAN D' ACTIONS DE PRÉVENTION

Durée : 4 heures

Objectif : À l'issue de ce module, le stagiaire sera capable de mettre en œuvre les actions découlant de l'analyse des indicateurs du DUER.

CHAPITRE 1 : Définition et objectif(s) du plan d'actions de prévention

CHAPITRE 2 : Récapitulatif des décisions, actions à mener

CHAPITRE 3 : Les critères de réalisation des actions, Les éléments budgétaires

CHAPITRE 4 : Communication vers les salariés et instances représentatives du personnel (selon la taille de l'entreprise)

MODULE 6 : LE DUER : SAVOIR L'UTILISER COMME OUTILS DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES RISQUES AU SEIN DE L'ENTREPRISE

Durée : 2 heures

Objectif : À l'issue de ce module, le stagiaire sera capable de formaliser dans un document unique les actions à mettre en œuvre, mais également tout indicateur de suivi du plan d'action.

CHAPITRE 1 : Implication des employés et de la Direction dans la mise en œuvre et le suivi du DUER

CHAPITRE 2 : Intégration du DUER dans la politique de prévention de l'entreprise (Réduction des AT, MP, absentéisme...)